

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 02045

Numéro SIREN : 452 914 617

Nom ou dénomination : A.S. IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2021 sous le numéro de dépôt 12718

A.S. IMMO

Numéro SIRET : 45291461700017

7 rue de l'église
92290 Chatenay Malabry

COMPTES ANNUELS

01/01/2019 au 31/12/2019

Calypso Capone



Président de l'A.S. Immo
Eric Sauré

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan	2
<i>ACTIF</i>	2
<i>Actif immobilisé</i>	2
<i>Actif circulant</i>	2
<i>PASSIF</i>	3
<i>Capitaux Propres</i>	3
<i>Provisions pour risques et charges</i>	3
<i>Emprunts et dettes</i>	3
Bilan détaillé	4
<i>ACTIF</i>	4
<i>Actif immobilisé</i>	4
<i>Actif circulant</i>	4
<i>PASSIF</i>	5
<i>Capitaux Propres</i>	5
<i>Provisions pour risques et charges</i>	5
<i>Emprunts et dettes</i>	5
Compte de résultat	7
Compte de résultat détaillé	9
Liasse	11

Attestation de Présentation

ATTESTATION D'EXPERT-COMPTABLE

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS AS IMMO pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

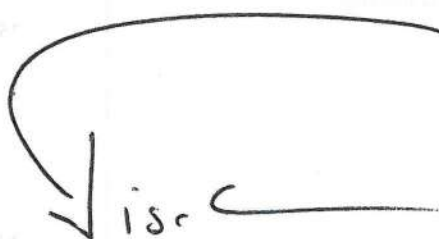
A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 30 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	320 219,09	Euros
Chiffre d'affaires	542 418,64	Euros
Résultat net comptable	166,48	Euros

Fait à MONTROUGE

Le 18/09/2020



Signature de l'Expert-Comptable
Cabinet LG AUDIT & CONSEILS

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	33 476	11 521	21 955	27 409	- 5 454
Fonds commercial	30 490		30 490	30 490	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	113 540	108 691	4 849	7 014	- 2 165
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	169 706	148 239	21 467	39 036	- 17 569
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	153 800		153 800	153 800	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	9 028		9 028	9 028	
TOTAL (I)	510 039	268 451	241 588	266 778	- 25 190
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	25 703		25 703	1 522	24 181
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	189		189	1 270	- 1 081
. Organismes sociaux	422		422	251	171
. Etat, impôts sur les bénéfices	197		197	7 036	- 6 839
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 518		14 518	13 886	632
. Autres	1 769		1 769	1 769	
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	32 168		32 168	14 768	17 400
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	3 666		3 666	1 932	1 734
TOTAL (II)	78 631		78 631	42 434	36 197
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	588 670	268 451	320 219	309 212	11 007

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	37 000	37 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	3 700	3 700	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-17 478	97 704	- 115 182
Résultat de l'exercice	166	-115 182	115 348
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	23 388	23 222	166
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts	12 253	22 539	- 10 286
Découverts, concours bancaires	261		261
Emprunts et dettes financières diverses			
Divers			
Associés	25 380	99 806	- 74 426
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		739	- 739
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 558	49 797	39 761
Dettes fiscales et sociales			
Personnel	32 358	31 517	841
Organismes sociaux	59 885	47 307	12 578
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	32 063	15 744	16 319
Etat, obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	20 096	5 156	14 940
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	24 977	13 385	11 592
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	296 831	285 990	10 841
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	320 219	309 212	11 007

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Concessions, brevets, droits similaires	33 476	11 521	21 955	27 409	- 5 454
2050000000 Concessions et droits similaire	30 000		30 000	30 000	
2052000000 logiciels	3 476		3 476	3 476	
2805000000 concessions et droits		11 521	-11 521	-6 067	- 5 454
Fonds commercial	30 490		30 490	30 490	
2060000000 droit au bail	30 490		30 490	30 490	
Constructions	113 540	108 691	4 849	7 014	- 2 165
2135000000 installations generale	113 540		113 540	113 540	
2813500000 amort agencement		108 691	-108 691	-106 525	- 2 166
Autres immobilisations corporelles	169 706	148 239	21 467	39 036	- 17 569
2182000000 Matériel de transport	132 374		132 374	132 374	
2183000000 mat de bureau et mat in	29 784		29 784	29 784	
2184000000 mobilier	7 547		7 547	7 547	
2818200000 materiel de transport		113 777	-113 777	-97 307	- 16 470
2818300000 amort mat de bureau		28 218	-28 218	-27 328	- 890
2818400000 amortissement mobilier		6 243	-6 243	-6 035	- 208
Autres participations	153 800		153 800	153 800	
2618000000 sauzeat immobilier	153 800		153 800	153 800	
Autres immobilisations financières	9 028		9 028	9 028	
2750000000 depot cautionnement	9 028		9 028	9 028	
TOTAL (I)	510 039	268 451	241 588	266 778	- 25 190
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	25 703		25 703	1 522	24 181
4110000000 CLIENT	25 703		25 703	1 522	24 181
. Personnel	189		189	1 270	- 1 081
4210000000 Personnel - Rémunérations dues	189		189	1 270	- 1 081
. Organismes sociaux	422		422	251	171
4374000000 GARP	251		251	251	
4375000000 mutuelle	171		171		171
. Etat, impôts sur les bénéfices	197		197	7 036	- 6 839
4440000000 Etat - Impôts sur les bénéfice	197		197	7 036	- 6 839
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 518		14 518	13 886	632
4456200000 TVA sur immobilisations	4 000		4 000	6 000	- 2 000
4456610000 TVA sur autres bien et service	8 249		8 249	4 927	3 322
44571110000 TVA collectée 20%				1 887	- 1 887
44586000000 Taxes sur le chiffre d'affaire	2 269		2 269	1 071	1 198
. Autres	1 769		1 769	1 769	
46870000000 Produits à recevoir	1 769		1 769	1 769	
Disponibilités	32 168		32 168	14 768	17 400
51210000000 Caisse d'épargne	6 201		6 201	400	5 801
51240000000 HSBC Gestion	25 966		25 966	14 089	11 877
51250000000 CAISSE D EPARGNE CPTÉ EXCEDENT				279	- 279
Charges constatées d'avance	3 666		3 666	1 932	1 734
48600000000 Charges constatées d'avance	3 666		3 666	1 932	1 734
TOTAL (II)	78 631		78 631	42 434	36 197
TOTAL ACTIF (0 à V)	588 670	268 451	320 219	309 212	11 007

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	37 000	37 000	
10100000000 COMPTE CAPITAUX	37 000	37 000	
Réserve légale	3 700	3 700	
10610000000 Réserve légale	3 700	3 700	
Report à nouveau	-17 478	97 704	- 115 182
11000000000 REPORT A NOUVEAU (solde crédit	-17 478	75 506	- 92 984
11500000000 RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECT.		22 198	- 22 198
Résultat de l'exercice	166	-115 182	115 348
TOTAL (I)	23 388	23 222	166
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	12 253	22 539	- 10 286
16440000000 Caisse epargne vehicul 111150C	1 444	5 706	- 4 262
16450000000 Emprunt C. épargne 9528186	10 808	16 833	- 6 025
. Découverts, concours bancaires	261		261
51860000000 Intérêts courus à payer	261		261
Associés	25 380	99 806	- 74 426
45110000000 compte courant montrouge	25 380	99 806	- 74 426
Avances & acomptes reçus sur commandes en cou		739	- 739
41910000000 Propriétaires Gestion		739	- 739
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 558	49 797	39 761
40100000000 FOURNISSEUR	61 527	36 257	25 270
40810000000 fnp	28 031	13 540	14 491
. Personnel	32 358	31 517	841
42100000000 Personnel - Rémunérations dues	24 524	24 864	- 340
42820000000 Dettes provisionnées pour cong	7 834	6 653	1 181
. Organismes sociaux	59 885	47 307	12 578
43100000000 Sécurité sociale	31 949	30 965	984
43710000000 IRPP Retraite VRP	1 054	1 054	
43720000000 CRI Retraite administratif	17 835	7 637	10 198
43750000000 mutuelle		793	- 793
43760000000 prevoyance	1 240	836	404
43820000000 Charges sociales sur congés à	3 134	2 595	539
43860000000 Autres charges à payer	4 674	3 427	1 247
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	32 063	15 744	16 319
44551000000 TVA à décaisser	27 407	6 194	21 213
44571100000 TVA collectée	4 656	9 550	- 4 894
. Autres impôts, taxes et assimilés	20 096	5 156	14 940
44210000000 PRELEVEMENT A A SOURCE	10 897		10 897
44860000000 Autres charges à payer	9 199	5 156	4 043
Autres dettes	24 977	13 385	11 592
41100000000 CLIENT	17 633	11 431	6 202
41200000000 DEPOT DE GARANTIE CONSERVE	3 193	1 919	1 274
45520000000 Compte courant E. SAUZEAT	4 151	35	4 116

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
TOTAL (IV)	296 831	285 990	10 841
TOTAL PASSIF (I à V)	320 219	309 212	11 007

Compte de résultat

Présenté en Euros

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	542 419		542 419	455 333	87 086	19,13
Chiffres d'affaires Nets	542 419		542 419	455 333	87 086	19,13
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits		230	3	227	N/S	
Total des produits d'exploitation (I)		542 649	455 336	87 313	19,18	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements		3 173	3 677	- 504	-13,71	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes		172 436	150 200	22 236	14,80	
Impôts, taxes et versements assimilés		3 396	6 695	- 3 299	-49,28	
Salaires et traitements		246 986	288 307	- 41 321	-14,33	
Charges sociales		79 874	87 214	- 7 340	-8,42	
Dotations aux amortissements sur immobilisations		25 190	27 369	- 2 179	-7,96	
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges		59	2 989	- 2 930	-98,03	
Total des charges d'exploitation (II)		531 114	566 453	- 35 339	-6,24	
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)		11 534	-111 117	122 651	110,38	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés		0	1	- 1	-100	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)		0	1	- 1	-100	
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées		415	737	- 322	-43,69	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)		415	737	- 322	-43,69	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		-415	-736	321	43,61	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)		11 120	-111 853	122 973	109,94	

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 555		1 555	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 140	- 4 140	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	1 555	4 140	- 2 585	-62,44
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 509	7 469	5 040	67,48
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	12 509	7 469	5 040	67,48
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-10 953	-3 329	- 7 624	229,02
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	544 205	459 477	84 728	18,44
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	544 038	574 659	- 30 621	-5,33
RESULTAT NET	166	-115 182	115 348	100,14
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

Présente en Euro						
	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	542 419		542 419	455 333	87 086	19,13
70610000000 Honoraires Transaction	356 917		356 917	262 000	94 917	36,23
70630000000 Honoraires de location	58 944		58 944	78 818	- 19 874	-25,22
70640000000 Honoraires de Gestion	126 558		126 558	117 042	9 516	8,13
70800000000 Produits des activités annexes				-2 527	2 527	-100
Chiffre d'affaires Net	542 419		542 419	455 333	87 086	19,13

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Autres produits	230	3	227	N/S
75800000000 Produits divers de gestion cour	230	3	227	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	542 649	455 336	87 313	19,18
Achats de matières premières et autres approv	3 173	3 677	- 504	-13,71
60225000000 Fournitures de bureau	3 173	3 677	- 504	-13,71
Autres achats et charges externes	172 436	150 200	22 236	14,80
60610000000 Fournitures non stockables (ea	2 056	1 608	448	27,86
60630000000 fournitures entretien	1 150	606	544	89,77
60640000000 Fournitures administratives	1 034		1 034	N/S
61100000000 Sous-traitance générale	650	960	- 310	-32,29
61310000000 Location Local Chatenay	18 026	17 958	68	0,38
61320000000 Location Local Bagneux	24 000	12 000	12 000	100,00
61321000000 LOCATION PARKING	239		239	N/S
61351000000 Location Duplicopieur	9 172	8 937	175	1,96
61352000000 Location Logiciel Péricle's		1 210	- 1 210	-100
61353000000 DIAC LOCATION ZOE	3 576		3 576	N/S
61561000000 Maintenance photocopieur		87	- 87	-100
61562000000 Maintenance matériel informati	1 164	3 130	- 1 966	-62,81
61563000000 Maintenance téléphone	177	407	- 230	-56,51
61564000000 Maintenance extincteur		56	- 56	-100
61565000000 maintenance vehicule	2 542	5 835	- 3 293	-56,44
61610000000 Multirisques	1 917	584	1 333	228,25
61620000000 Garantie financière	1 850	1 850		0,00
61630000000 Assurance protection juridique	841	392	449	114,54
61640000000 Ass. R.C. Professionnelle	1 321	413	908	219,85
61650000000 assurance vehicule	5 881	3 329	2 552	76,66
61830000000 Documentation technique	1 911	1 505	406	26,98
62212000000 Expert diagnostic immobilier	2 785	8 548	- 5 763	-67,42
62221000000 Redevance sur CA	39 554	32 576	6 978	21,42
62222000000 Redevance Publicité		2 290	- 2 290	-100
62260000000 Honoraires	18 625	11 907	6 718	56,42
62270000000 Frais d'actes et de contentieu	469	257	212	82,49
62310000000 Annonces et insertions	1 758	828	930	112,32
62312000000 Se loger	14 592	14 080	512	3,64
62351000000 BSM		708	- 708	-100
62352000000 Site 92Sud		430	- 430	-100
62360000000 Catalogues et imprimés	2 569	2 300	269	11,70
62500000000 Déplacements, missions et réce	2 265	2 682	- 417	-15,55
62570000000 Réceptions	1 517	1 092	425	38,92
62610000000 Frais postaux	3 361	3 559	- 198	-5,56
62620000000 Frais de télécommunications	4 554	5 082	- 528	-10,39
62700000000 Services bancaires et assimilé	2 942	2 681	261	9,74
62850000000 Frais de formation personnel		312	- 312	-100
Impôts, taxes et versements assimilés	3 396	6 695	- 3 299	-49,28
63310000000 Versement de transport	-4 506	-4 506		0,00
63330000000 Participation des employeurs à	1 246	1 407	- 161	-11,44

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
6335000000 Versements libératoires (exoné)		1 739	- 1 739	-100
6350000000 Autres impôts taxes et verseme		32	- 32	-100
6351100000 Taxe professionnelle	2 613	2 815	- 202	-7,18
6351400000 Ivs	4 043	5 156	- 1 113	-21,59
6354000000 Droits d'enregistr et timbres		53	- 53	-100
Salaires et traitements	246 986	288 307	- 41 321	-14,33
6410000000 Rémunérations du personnel	245 266	287 214	- 41 948	-14,61
6412000000 Congés payes	1 720	1 093	627	57,37
Charges sociales	79 874	87 214	- 7 340	-8,42
6451000000 Cotisations à l'URSSAF	57 804	66 175	- 8 371	-12,65
6452000000 mutuelle	2 893	3 076	- 183	-5,95
6453000000 Cotisations aux caisses de ret	15 559	20 365	- 4 806	-23,60
6456000000 prevoyance	2 981	3 977	- 996	-25,04
6475000000 Médecine du travail, pharmacie	637	461	176	38,18
6490000000 CICE		-6 839	6 839	-100
Dotations aux amortissements sur immobilisati	25 190	27 369	- 2 179	-7,96
6811100000 Dotations aux amort. immobilis	5 455	4 035	1 420	35,19
6811200000 Dotations aux amort. immobilis	19 735	23 334	- 3 599	-15,42
Autres charges	59	2 989	- 2 930	-98,03
6540000000 Pertes sur créances irrécouvra		2 894	- 2 894	-100
6580000000 Charges diverses de gestion co	59	95	- 36	-37,89
Total des charges d'exploitation (II)	531 114	566 453	- 35 339	-6,24
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	11 534	-111 117	122 651	110,38
Autres intérêts et produits assimilés	0	1	- 1	-100
7680000000 Autres produits financiers	0	1	- 1	-100
Total des produits financiers (V)	0	1	- 1	-100
Intérêts et charges assimilées	415	737	- 322	-43,69
6611000000 Intérêts des emprunts et dette	415	737	- 322	-43,69
Total des charges financières (VI)	415	737	- 322	-43,69
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-415	-736	321	43,61
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-	11 120	-111 853	122 973	109,94
Produits exceptionnels sur opérations de gest	1 555	1 555		N/S
7718000000 Autres produits exceptionnels	7	7		N/S
7720000000 PRODUIT EXCEPTIONNEL SUR EXERC	1 549	1 549		N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capi		4 140	- 4 140	-100
7750000000 Produits des cessions éléments		4 140	- 4 140	-100
Total des produits exceptionnels (VII)	1 555	4 140	- 2 585	-62,44
Charges exceptionnelles sur opérations de ges	12 509	7 469	5 040	67,48
6712000000 PENALITES, AMENDES FISCALES	1 239	481	758	157,59
6718000000 CHARGES EXCETIONNELLES DIVERS	11 270	6 988	4 282	61,28
Total des charges exceptionnelles (VIII)	12 509	7 469	5 040	67,48
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-10 953	-3 329	- 7 624	229,02
Total des Produits (I+III+V+VII)	544 205	459 477	84 728	18,44
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	544 038	574 659	- 30 621	-5,33
RESULTAT NET	166	-115 182	115 348	100,14

Liasse

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AS IMMO</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>7 rue de l'église 92290 Chatenay Malabry</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET * <u>4 5 2 9 1 4 6 1 7 0 0 0 1 7</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES *	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Créances	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail : <u>30 490</u>		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : <u>CP</u>	(3) Part à plus d'un an : <u>CR</u>
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		SAS AS IMMO		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....37 000...)	DA	37 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 700		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(17 478)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	166		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	23 388		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 513		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	25 380		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	89 558		
	Dettes fiscales et sociales	DY	144 402		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	24 977			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	296 831			
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	320 219			
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	292 157			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	261			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMO		Néant ☐		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	
		FG	FI	
		542 419	542 419	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	
	542 419	542 419		
	Production stockée *		FM	
	Production immobilisée *		FN	
	Subventions d'exploitation		FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		FP	
Autres produits (1) (11)		FQ		
		230		
Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	542 649	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		FS	
	Variation de stock (marchandises)*		FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		FW	
	172 436			
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX	
	3 396			
	Salaires et traitements *		FY	
	246 986			
	Charges sociales (10)		FZ	
	79 874			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA	25 190
			GB	
GC				
Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GD			
Pour risques et charges : dotations aux provisions	GE			
Autres charges (12)		59		
Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	531 114	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	11 534	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	
	Différences positives de change		GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO	
Total des produits financiers (V)		GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	
	415			
	Différences négatives de change		GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
Total des charges financières (VI)		GU	415	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	(415)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	11 120	

(RÉFÉRENCES : voir tableau n° 2033) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AS IMMO		Néant ☐	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 555
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 555
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	12 509
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	12 509
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(10 953)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices *				HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	544 205
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	544 038
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	166
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9) Dont transferts de charges			A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
Dont cotisations facultatives Madelin A7			A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Amendes			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Litige - Transaction			1 239		
Chèques non débités			11 270	1 555	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
33 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2020

Désignation de l'entreprise **SAS AS IMMO** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	63 966	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	KP	113 540	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS		KT		KU
			KV		KW		KX
			KY	132 374	KZ		LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	37 331	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG
		Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	283 245	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T
		Autres participations	8U	153 800	8V		8W
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières		IT	9 028	IU		IV	
TOTAL IV		LQ	162 828	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	510 039	ØH		ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		3		4	
		1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	63 966	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	113 540	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML
			IU		MM		MN		MO
			IV		MP		MQ	132 374	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	37 331	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG		NH	283 245	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations	IØ		ØX		ØY	153 800	ØZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	9 028	2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	162 828	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	510 039	ØM	316 721

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AS IMMO

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	6 067	PF	5 455	PG		PH	11 521
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	106 525	PW	2 166	PX		PY	108 691
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	97 307	QI	16 471	QJ		QK	113 777
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	33 363	QM	1 098	QN		QO	34 461
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	237 195	QV	19 735	QW		QX	256 930
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	243 261	ØP	25 190	ØQ		ØR	268 451

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV	
Total général sans vente (NP + NQ + NR)		NW		Total général sans vente (NS + NT + NU)	NY	Total général sans vente (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AS IMMO					Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
		- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMO		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
		9 028	9 028	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	25 703	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY	189	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	422	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	197
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 518
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 769	
	Charges constatées d'avance	VS	3 666	
	TOTAUX		VT	55 491
			VU	46 463
		VV	9 028	
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	261	
	à plus d'1 an à l'origine	VH	12 253	
			7 579	
			4 674	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	89 558	
Personnel et comptes rattachés		8C	32 358	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	59 885	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	32 063	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	20 096	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI	25 380	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	24 977	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	296 831	
		VZ	292 157	
			4 674	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	10 286	
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL	
		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise SAS AS IMMO		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant ☐ *		Exercice N clos le : 31/12/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	166
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)					WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WI	
	Amendes et pénalités					WJ	1 239
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	
	Quote-part (bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE)					WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI					L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						
	- imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *					Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	
					Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS	
TOTAL I						WR	5 448
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					WU	
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
	- imposées au taux de 0 %					WH	
	- imposées au taux de 19 %					WP	
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *							
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						ZX	
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					XD	
	Entreprises nouvelles * (Rapport d'entreprises en difficulté et apais)					K9	
	Société investissements immobiliers (art. 208C)					L6	
	PP-TE (art. 44 octies et art. 44 A)					ØV	
	Boson urban à dynamiser (art. 44 quinquies)					PP	
	Entreprises nouvelles (44 art. 10)					L2	
	Société investissements immobiliers (art. 208C)					K3	
	Boson d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)					1F	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)					PC		
Zones d'entreprises innovantes (art. 44 art. 10 A)					L5		
Zone de restructuration de la défense (44 art. 10 C)					PA		
Zone franche d'activité NC (art. 44 quinquies)					XC		
Zone de développement permanent (art. 44 quinquies)					PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI)					X9	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI A)					YA	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI B)					YD	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI C)					YB	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI D)					YF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI E)					YH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI F)					YI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI G)					YJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI H)					YK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI I)					YL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI J)					YM		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI K)					YN		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI L)					YO		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI M)					YP		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI N)					YQ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI O)					YR		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI P)					YS		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI Q)					YT		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI R)					YU		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI S)					YV		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI T)					YW		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI U)					YX		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI V)					YY		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI W)					YZ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI X)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI Y)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI Z)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AA)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AB)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AC)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AD)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AE)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AF)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AG)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AH)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AI)					ZL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AJ)					ZM		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AK)					ZN		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AL)					ZO		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AM)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AN)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AO)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AP)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AQ)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AR)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AS)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AT)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AU)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AV)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AW)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AX)					ZL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AY)					ZM		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI AZ)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BA)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BB)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BC)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BD)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BE)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BF)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BG)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BH)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BI)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BJ)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BK)					ZL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BL)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BM)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BN)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BO)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BP)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BQ)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BR)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BS)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BT)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BU)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BV)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BW)					ZL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BX)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BY)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI BZ)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CA)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CB)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CC)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CD)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CE)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CF)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CG)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CH)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CI)					ZL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CJ)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CK)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CL)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CM)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CN)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CO)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CP)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CQ)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CR)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CS)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CT)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CU)					ZL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CV)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CW)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CX)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CY)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI CZ)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DA)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DB)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DC)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DD)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DE)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DF)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DG)					ZL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DH)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DI)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DJ)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DK)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DL)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DM)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DN)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DO)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DP)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DQ)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DR)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DS)					ZL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DT)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DU)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DV)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DW)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DX)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DY)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI DZ)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EA)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EB)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EC)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI ED)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EE)					ZL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EF)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EG)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EH)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EI)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EJ)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EK)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EL)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EM)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EN)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EO)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EP)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EQ)					ZL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI ER)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI ES)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI ET)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EU)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EV)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EW)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EX)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EY)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI EZ)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FA)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FB)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FC)					ZL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FD)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FE)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FF)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FG)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FH)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FI)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FJ)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FK)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FL)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FM)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FN)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FO)					ZL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FP)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FQ)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FR)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FS)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FT)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FU)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FV)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FW)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FX)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FY)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI FZ)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GA)					ZL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GB)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GC)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GD)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GE)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GF)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GG)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GH)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GI)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GJ)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GK)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GL)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GM)					ZL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GN)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GO)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GP)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GQ)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GR)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GS)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GT)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GU)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GV)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GW)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GX)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GY)					ZL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI GZ)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HA)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HB)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HC)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HD)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HE)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HF)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HG)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HH)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HI)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HJ)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HK)					ZL		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HL)					ZA		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HM)					ZB		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HN)					ZC		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HO)					ZD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HP)					ZE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HQ)					ZF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HR)					ZG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HS)					ZH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HT)					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HU)					ZJ		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI HV)					ZK		
dont déduction exceptionnelle (art.							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise SAS AS IMMO		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	264 066	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	5 448	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	258 618	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	258 618	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	10 968	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMO										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	97 704	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(115 182)		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	OF	(17 478)		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau		ZG	(17 478)			
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(17 478)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	650	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8								XQ	54 952	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	61 433	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	55 400	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	172 436	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	2 613	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								YZ	783	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	3 396	
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	108 484	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	27 146	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								ØB	245 266	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	- Numéro de centre agréé * XP								- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGD) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMO Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
20	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)					
21	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (3)					
22	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (4)					
		(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B-SD 2020

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMO

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ②.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ③.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AS IMMO		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise: SAS AS IMMO		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01012019 et clos le: 31122019		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	YP	4,00	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	542 419	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	542 419	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	7 412	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	113 244	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	42 265	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	59	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	162 980	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	379 439	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	379 439	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	542 419	Effectifs au sens de la CVAE * EY 4,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR	/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122019

N° SIRET

4 5 2 9 1 4 6 1 7 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AS IMMO

ADRESSE (voie)

7 rue de l'église

CODE POSTAL

92290

VILLE

Chatenay Malabry

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

370

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

Sauzeat

Prénom(s)

Eric

Nom marital

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

370

Naissance:

Date 30/08/1970

N° Département 76

Commune honfleur

Pays

Adresse :

N°

26

Voie

rue des olivettes

Code Postal

92220

Commune

Bagneux

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

0

Naissance:

Date 30/08/1970

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122019

N° SIRET

4 5 2 9 1 4 6 1 7 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AS IMMO

ADRESSE (voie)

7 rue de l'église

CODE POSTAL

92290

VILLE

Chatenay Malabry

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	SARL	Dénomination	SAUZEAT	N° SIREN (si société établie en France)	532965423	% de détention	100,00
Adresse :	N° 66	Voie	RUE HENRI GINOUX	Code Postal	92120	Commune	MONTRouGE
						Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012019 et clos le 31122019 Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal ☒ X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SAS AS IMMO
7 rue de l'église
92290 Chatenay Malabry
SIRET 4 5 2 9 1 4 6 1 7 0 0 0 1 7 Mél:
Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées Agence Immobilière Transaction sur immeubles et fond de commerce Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* Bénéfice imposable à 28% Déficit
Bénéfice imposable à 15% Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values
PV à long terme imposables à 15%
PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: LG AUDIT & CONSEILS SAS
12 RUE GABRIEL PERI
92120 MONTROUGE Tél: 0147355705
CGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 26062020 Lieu: Chatenay Malabry
Qualité et nom du signataire: Président Joel GIRAULT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

2020

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

AS Immo
Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros
Siège social, 7 rue de l'Eglise, 92290 Chatenay Malabry
RCS Nanterre : 452 914 617
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL CONSTATANT LES DECISIONS D'ASSOCIES
DU 28 JANVIER 2021**

Le 28 janvier 2021, à 11 heures,

Conformément à l'article 17 des statuts de la Société, Monsieur Eric Sauzeat a consulté par écrit le 13 janvier 2021 les associés sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, quitus au Président et affectation des résultats,
- Rapports spéciaux du Commissaire aux comptes aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoir en vue des formalités.

Les actionnaires se sont prononcés sur les propositions de résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et examiné les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

approuvent ledit rapport ainsi que les comptes sociaux, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice d'un montant de 166 euros.

Les Associés approuvent à l'unanimité les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Les Associés prennent acte que les comptes de l'exercice clos au 31.12.2019 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts.

Les Associés donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître un bénéfice de 166 euros, les Associés décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :



Report à nouveau : 166 euros.

Les Associés constatent qu'à l'issue de cette affectation le compte de report à nouveau s'établit à 17.312 euros. Le montant des capitaux propres demeure cependant supérieur à la moitié du capital social.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prennent acte purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés décident de déléguer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *

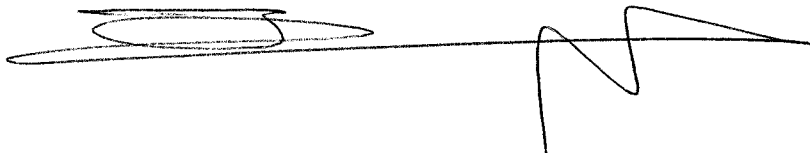
Monsieur Eric Sauzeat constate que les votes des deux actionnaires ont été renvoyés dans le délai requis.

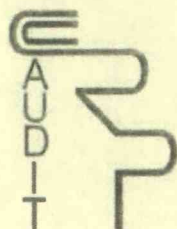
Il résulte du dépouillement des votes que :

- **la première résolution est approuvée –Vote pour : 210 voix – Vote contre : 160 voix**
- **la deuxième résolution est approuvée à l'unanimité – Votes pour : 390 voix**
- **la troisième résolution est approuvée –Vote pour : 210 voix – Vote contre : 160 voix**
- **la quatrième résolution est approuvée à l'unanimité – Vote pour : 390 voix**

De tout ce que dessus, Monsieur Eric Sauzeat, Président de la Société, a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Monsieur Eric Sauzeat





REMY PERROTTE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit près la Cour d'Appel de VERSAILLES

CONSEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE ALLANT DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

S.A.S. AS IMMO

COMPTABILITE

7 rue de l'Eglise

92290 - CHATENAY MALABRY

==

Opinion

REVISION

La mission de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS AS IMMO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été audités sur la base des éléments disponibles à la date du 12 septembre 2020 dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

PREVISION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rendement de l'opinion

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE ALLANT DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

24 RUE BARBES 92120 MONTROUGE

Tel : 01 46 54 12 21 - Port : 06 62 28 48 01 - Fax : 01 42 53 21 54

e-mail : ccrpaul@online.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE ALLANT DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de la SAS AS IMMO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS AS IMMO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à la date du 12 septembre 2020 date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes Covid 19 et Titres de Participations postérieurs à la clôture de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire actuelle et la non dépréciation des titres immobilisés

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci..

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montrouge, le 12 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

Rémy PERROTTE

